

Cabinet HILAIRE N° SIRET : 51909616800017
Siège social : les côtes 07 110 VINEZAC
Tél : 06.85.90.31.56 ou 09.75.93.84.94
E-mail : muriel.hilair@gmail.com

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SYNERNAT
Association
31 Avenue des Marronniers
07 110 LARGENTIERE

HILAIRE MURIEL
Expert Comptable Diplômée
Inscrite au tableau de l'Ordre
Des Experts Comptables
Région de Lyon



Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
de Nîmes



Cabinet HILAIRE N° SIRET : 51909616800017
Siège social : les côtes 07 110 VINEZAC
Tél : 06.85.90.31.56 ou 09.75.93.84.94
E-mail : muriel.hilaire@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE DU 26 AVRIL 2013
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Association
31 Avenue des Marronniers
07 110 LARGENTIERE

SYNERNAT

Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
de Nîmes

CNCC

HILAIRE MURIEL
Expert Comptable Diplômée
Inscrite au tableau de l'Ordre
Des Experts Comptables
Région de Lyon



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- le contrôle des comptes annuels de l'association SYNERMAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

ASSOCIATION SYNERMAT
31 Avenue des Marronniers
07 110 LARGENTIERE

Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
de Nîmes



HILAIRE MURIEL
Expert Comptable Diplômée
Inscrite au tableau de l'Ordre
Des Experts Comptables
Région de Lyon



I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Vinezac,

le 08 Avril 2013.

Muriel HILAIRE



Commissaire aux Comptes

CABINET HILAIRE MURIEL
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LES COTES
07110 VINEZAC
SIRET : 619 096 168 00017

BILAN ACTIF

31/12/2012		31/12/2011	
Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net

ACTIF IMMOBILISE		ACTIF CIRCULANT		TOTAL	
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (1)	34 548	22 533	12 015	13 287	
Comptes de liaison					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
Valeurs mobilières de placement					
Instrument de trésorerie					
Disponibilités					
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL (II)	181 540		181 540	178 538	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
(III)					
(IV)					
(V)					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL (I & V)	216 088	22 533	193 556	191 825	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nés à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

CABINET HILAIRE MURIEL
EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES COTES

07110 VINEZAC

SIRET : 519 096 168 00017

BILAN PASSIF

31/12/2012	Net
31/12/2011	Net

FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Dont legs et don, avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL	(I)	
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL	(III)	
FONDS DEBILES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL	(IV)	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL	(V)	
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	(I à VI)	
126 478	123 051	191 825
126 478	123 051	193 556
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à moins d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
126 478	123 051	191 825

CABINET HILAIRE MURIEL

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES COTES

07110 VINEZAC

SIRET : 519 096 168 00017

COMPTE DE RESULTAT

31/12/2012	31/12/2011
Total	Total

PRODUITS D'EXPLOITATION		MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	
Ventes de marchandises		35 135	35 135
Production vendue			
Prestations de services			
PRODUITS NETS DES PRODUITS D'EXPLOITATION		44 457	44 457
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		206 622	202 898
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		316 094	316 929
Collectes			
Cotisations		76	214
Autres produits		75	10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		567 324	555 186
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (2)		83 656	95 979
Impôts, taxes et versements assimilés		15 152	14 504
Salaires et traitements		380 304	358 203
Charges sociales		83 799	71 943
Autres charges de personnel			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		7 228	5 128
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		2	470
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		570 141	546 228
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		- 2 817	8 958
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)		
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)			
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		7	64
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		7	64
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilés (5)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		75	128
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		- 68	- 64
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		- 2 885	8 894

COMPTÉ DE RESULTAT

31/12/2012	31/12/2011
Total	Total

PRODUITS EXCEPTIONNELS		CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	8 231	Sur opérations de gestion	188
Sur opérations en capital	1 171	Sur opérations en capital	1 171
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 171	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	1 359
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	9 402	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 359

4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
8 043	- 1 572

Impôts sur les bénéfices (IX)	

TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)
576 733	571 575
556 776	549 455

5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	
5 158	7 322

+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	

6 - EXCEDENT OU DEFICIT	
5 158	7 322

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	1 077
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier	24 576
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	14 314
(4) dont produits concernant des entreprises liées	
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées	3 099

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Produits	TOTAL
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
Charges	TOTAL
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens	
Prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL	TOTAL

CABINET HILAIRE MURIEL
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 LES COTES
 07110 VINEZAC
 SIRET : 519 090 188 00017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2012

Faits caractéristiques de l'exercice.

AUCUN FAIT CARACTERISTIQUE

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture.

AUCUN EVENEMENT SIGNIFICATIF

Conventions comptables.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Agencements et aménagements divers

- Matériel et outillage

- Matériel de transport

- Mobilier de bureau

7 A 10 ans

2 A 10 ans

1 A 3 ans

1 A 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements départ à la retraite

Les engagements de l'association en matière de retraites sont évalués à la valeur de ses salaires mentionnés en engagements financiers dans le tableau d'annexes de son bilan. Les engagements de l'association par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prouta temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en écartant l'application du barème issu de l'ANI du 11 janvier 2008 mais en tenant compte des éléments suivants :

- paramètre propres à chacun des salariés de l'association (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel)
- données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales)
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

CABINET HILAIRE MURIEL
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 LES COTES
 07110 VINEZAC
 SIRET : 519 096 168 00017

Tableau de Mouvements des Subventions d'Investissement ou classées en fonds associatifs

NATURE DES SUBVENTIONS	Affectation	Montant à l'origine	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
AFFECTES A DES BIENS RENOUVELABLES PAR L'ASSOCIATION AVEC DROIT DE REPRISE				
Total				
AFFECTES A DES BIENS NON RENOUVELABLES PAR L'ASSOCIATION				
Total				
Total				

CABINET HILAIRE MURIEL
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 LES COTES
 07110 VINEZAC
 SIRET : 519 096 168 00017

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES						
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	A	B	C	D = A - B + C
Utilisation en cours d'exercice						
Engagement à réaliser sur nvlles ressources affectées						
Fonds restant à engager en fin d'exercice						
Total						

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	A	B	C	D = A - B + C
Utilisation en cours d'exercice						
Engagement à réaliser sur nvlles ressources affectées						
Fonds restant à engager en fin d'exercice						
Total						

Dons manuels
Total

Legs et donations
Total

CABINET HILAIRE MURIEL
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 LES COTES
 07110 VINEZAC
 SIRET : 519 096 168 00017

CABINET HILAIRE MURIEL
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 LES COTES
 07110 VINEZAC
 SIRET : 519 096 168 00017

Total		49 877	40 790
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 860		
Dettes fiscales et sociales	43 070		40 790
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 948		
Autres dettes :			

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

CHARGES A PAYER

Total		6 028	3 241
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés	197		
Autres créances	5 831		3 241
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance		
	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation	14 593	12 499
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	14 593	12 499

Charges constatées d'avance		
	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'exploitation	3 575	1 590
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	3 575	1 590

CABINET HILAIRE MURIEL
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 LES COTES
 07110 VINEZAC
 SIRET : 519 096 168 00017

CABINET HILAIRE MURIEL
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 LES COTES
 07110 VINEZAC
 SIRET : 619 096 168 00017

Produits exceptionnels		Montant	Imputé au compte
Total		188	672000
Charges exceptionnelles		Montant	Imputé au compte
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		188	672000
Total		188	

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Nature des transferts de charges		Montant
TRANSFERT DE CHARGES CONTRATS AIDES	171 602	
TRANSFERT DE CHARGES ENVIBAT	134 675	
TRANSFERT DE CHARGES MOBILITE 07-26	8 913	
TRANSFERT DE CHARGES REMB. SINISTRES	3 128	
TRANSFERT DE CHARGES REMB. FRAIS FORMATION	1 405	
Total	319 722	

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

TRANSFERTS DE CHARGES

CABINET HILAIRE MURIEL
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 LES COTES
 07110 VINEZAC
 SIRET : 519 096 168 00017

		REMUNERATIONS BRUTES GLOBALES
	78 076	Dirigeants salariés Dirigeants bénévoles
Avantages en nature	Rémunérations	

**REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES
 DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES**